**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 43 (1914)

Heft: 6

**Titelseiten** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.07.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# édagogique

ORGANE

DE LA

Société fribourgeoise \* \* \* d'éducation

et du Musée pédagogique de Fribourg

+>.111.4

### COMITÉ DE RÉDACTION

JULIEN FAVRE, professeur, à Hauterive, rédacteur en chef.

Jules Dessibourg, directeur de l'Ecole normale de Hauterive. - Emile Gremaud, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique. - Eugène Dévaud, professeur à l'Université de Fribourg. - M. Léon Genoud, directeur du Musée pédagogique, Fribourg. - M. Bonfils, inspecteur scolaire, président de la Société d'éducation. - Maxime Berset, professeur à l'Ecole normale de Hauterive. - Marcellin Bochud, instituteur, à Marly. - Joseph Crausaz, inspecteur scolaire, Lussy. - Louis Brasey, secrétaire scolaire à Fribourg, secrétaire.

Le Bulletin pédagogique paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.





# TURNANSTALT BERNE

## Kirchenfeld 70

Fondée en 1906

Téléphone 3172

Fondée en 1906

Fabrication d'engins de gymnastique et de jeux.

Installations de salles et d'emplacements de gymnastique.

Construction très soignée. Prix modérés.

Costumes et accessoires pour gymnastes et sportsmen.

Demandez prix-courants et devis d'installations.

Le Directeur : Arnold Merz.

# Protégez le commerce fribourgeois!

N'ACHETEZ RIEN SANS VOIR

# Pianos et Harmoniums

de toutes marques.

Conditions spéciales p<sup>r</sup> instituteurs et ecclésiastiques

PAIEMENT PAR ACOMPTES

Instruments et Fournitures

de première qualité.

Musique en tous genres.



Musique chorale, et religieuse.
Edition vaticane.
par MATHIAS, du KYRIALE. (Adoptée par les Céciliennes.)

# L. VON DER WEID

29, rue de Lausanne Fribourg.

TOUT

ce qui a rapport

ou concerne la

LES

MUSIQUE

*चित्रचन्द्* 

# INSTRUMENTS

\*

en tous genres

HARMONIUMS

ET

# PIANOS

droits et à queue

ET POUR TOUTES LES BOURSES

chez

# Fætisch Frères

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE THÉATRALE Prix spéciaux
pour
Pensionnats
Ecoles
etc., etc., etc.

LIBRAIRIE MUSICALE

## LIBRAIRIE PAYOT ET Cie, LAUSANNE

# PETITE BIBLIOTHÈQUE DE DROIT USUEL

Les 5 volumes suivants rendront de très grands services aux maîtres pour l'enseignement de l'instruction civique.

I. Ce que tout Suisse doit connaître du Code civil.

Par Ed. Kuhn et H. Bovay, D''s jur. (1 vol. in-16.

fr. 1.25).

Ce petit ouvrage est destiné surtout au grand public, peu familier avec la lecture d'articles de loi. Une forme d'exposition nouvelle a été choisie qui permettra de se renseigner presque en se jouant sur les matières de la loi. Des questions pratiques, telles que chacun en rencontre continuellement, sont posées et résolues d'une manière appropriée aux besoins de la vie de tous les jours. Tel quel, ce petit volume est un ouvrage populaire, un véritable vade-mecum juridique, destiné à servir sans cesse de conseiller. Tout citoyen suisse doit le posséder.

II. Le contrat de travail d'après le droit suisse. Par O. Leimgruber, D' jur. (1 vol. in-16. fr. 1.25).

L'adoption du nouveau Code des Obligations entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1912 a fortement modifié les prescriptions légales s'appliquant au contrat de travail.

Ces prescriptions concernent, d'une part, tous les chefs et patrons (employeurs) dans le commerce, l'industrie, les métiers, tous les agriculteurs et toutes les maîtresses de maison, et d'autre part tous les employés dans le commerce et l'industrie, dans l'agriculture ou le service domestique. L'auteur a mis à la portée du public tout ce qu'il est utile de savoir dans ce domaine du plus haut intérêt pratique.

III. Le Registre foncier d'après le droit suisse. Par P. Aebi, D<sup>r</sup> jur. (1 vol. in-16 avec 5 formul. fr. 1.50).

Tous ceux qui de près ou de loin sont touchés par les questions immobilières ont intérêt à se procurer ce petit opuscule. C'est le guide indispensable pour tous les propriétaires, notaires, financiers, agents d'affaires, géomètres, conservateurs des hypothèques, des droits réels, etc., qui y trouveront le résume complet des dispositions de la nouvelle législation civile.

IV. Conditions et formalités du mariage en Suisse.

Par D. Scheurer, D' jur., et H. Hubert, trad. (1 vol. in-16. fr. 1.25).

Tous les fiancés, suisses et étrangers, qui désirent contracter mariage en Suisse trouveront dans ce petit volume un exposé complet, sous forme de questions et de réponses, des prescriptions réglant le mariage.

V. Comment faire un testament en Suisse. Par O. Leimgruber, D' (1 vol. in-16. fr. 1.25).

Exposé clair et précis, suivi d'un extrait du Code civil suisse, et renfermant de nombreux exemples et formules de testaments, donne pour tous les cas parfois difficiles pouvant surgir en matière de droit testamentaire, la solution exacte conforme à l'esprit et à la lettre de la loi nouvelle.